

## Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du Mardi 08 Avril 2014

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, M<sup>me</sup> PROTAT, M<sup>me</sup> LEVERT, M. AUMONT, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M<sup>me</sup> DESRAT, M<sup>me</sup> MICHEL, M<sup>me</sup> CHARLOIS, M. MARTIN, M. FEVRE, M<sup>me</sup> PERRARD, M<sup>me</sup> PASQUIER, M. NONOT, M. GIBOULOT, M<sup>me</sup> CHERRIOT, M. PETIT, M<sup>me</sup> MARNAT, Formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Christophe PETIT.

ORDRE DU JOUR :

### **✂ ÉLECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DES DIFFERENTS SYNDICATS**

#### ▪ Syndicat Mixte Intercommunal Scolaire de SÉZANNE

Vu les statuts du syndicat, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**.

Nombre de votants : 19      Bulletins nuls : 0      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Candidats : 1 délégué titulaire :	Noms	Nombre Voix
	Madame Denise CHARLOIS	19

Nombre de votants : 19      Bulletins nuls : 0      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Candidats : 1 délégué suppléant :	Noms	Nombre Voix
	Madame Annick CHERRIOT	19

Sont proclamés élus :      **délégué titulaire : Madame Denise CHARLOIS**

**délégué suppléant : Madame Annick CHERRIOT**

#### ▪ Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de ROMILLY SUR SEINE

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de **2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants**.

Nombre de votants : 19      Bulletins nuls : 0      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Candidats : 2 délégués titulaires :	Noms	Nombre Voix
	M. MARTIN Bruno	19
	Mme MICHEL Chantal	19

Candidats : 2 délégués suppléants :	Noms	Nombre Voix
	M. FEVRE Xavier	19
	M. DEFAUX Patrick	19

Sont proclamés élus :

**Délégué titulaire : M. MARTIN Bruno**

**délégué suppléant : M. FEVRE Xavier**

**Délégué titulaire : Mme MICHEL Chantal**

**délégué suppléant : M. Patrick DEFAUX**

#### ▪ Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de **2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants**.

Nombre de votants : 19      Bulletins nuls : 0      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Candidats : 2 délégués titulaires :	Noms	Nombre Voix
	Mme PERRARD Valérie	19
	Mme CHERRIOT Annick	11
	M. CORDIER Claude	8

Sont proclamés élus **délégués titulaires** :

**Mme PERRARD Valérie et Mme CHERRIOT Annick**

Nombre de votants : 19      Bulletins nuls : 0      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Candidats : 2 délégués suppléants :	Noms	Nombre Voix
	M. CORDIER Claude	19
	Mme CHARLOIS Denise	19

Sont proclamés élus **délégués suppléants** :  
**M. CORDIER Claude et M<sup>me</sup> CHARLOIS Denise**

▪ **Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Aube**

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Nombre de votants : 19      Bulletins nuls : 0      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Candidats : 2 délégués titulaires :	Noms	Nombre Voix
	M. AUMONT Michel	19
	M. PLUOT Gérard	19

Nombre de votants :      Bulletins nuls :      Exprimés :      Majorité absolue :

Candidats : 2 délégués suppléants :	Noms	Nombre Voix
	M. FEVRE Xavier	19
	Mme CHERRIOT Annick	19

Sont proclamés élus

**Délégué titulaire : M. AUMONT Michel**      **délégué suppléant : M. FEVRE Xavier**  
**Délégué titulaire : M. PLUOT Gérard**      **délégué suppléant : Mme CHERRIOT Annick**

▪ **Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM)**

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Nombre de votants : 19      Bulletins nuls : 0      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Candidats : 2 délégués titulaires :	Noms	Nombre Voix
	M. AUMONT Michel	19
	M. MARTIN Bruno	19

Nombre de votants : 19      Bulletins nuls : 0      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Candidats : 2 délégués suppléants :	Noms	Nombre Voix
	M. GIBOULOT Gérard	19
	M. FEVRE Xavier	19

Sont proclamés élus

**Délégué titulaire : M. AUMONT Michel**      **délégué suppléant : M. GIBOULOT Gérard**  
**Délégué titulaire : M. MARTIN Bruno**      **délégué suppléant : M. FEVRE Xavier**

▪ **Délégué à la SPL-Xdemat**

La collectivité doit désigner **un délégué** qui représentera la commune au sein de l'Assemblée générale.

Nombre de votants : 19      Bulletins nuls : 0      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Candidats : 1 délégué titulaire :	Noms	Nombre Voix
	M. AUTREAU James	19

Est élu délégué : M. AUTREAU James.

### ☞ DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour la bonne marche de l'administration communale, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, les fonctions suivantes :

1. passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
2. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
3. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
4. décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 Euros.
5. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme
6. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3000 €.

### ☞ DELEGATION DE FONCTIONS AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Le Code des Marchés Publics précise que les marchés à procédure adaptée sont soumis au respect de certains seuils selon leur type (ex : marchés de fournitures et services : seuil à 133 999 € HT).

Considérant que pour faciliter le fonctionnement des services, il convient de permettre au Maire de préparer, de passer et d'exécuter les marchés de travaux, fournitures et services dont le montant est inférieur à certains seuils,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'autoriser le Maire à préparer, passer et exécuter les marchés de travaux, fournitures et services, selon une procédure adaptée, et dont le **montant est inférieur à 40 000 € H.T.**, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### ☞ INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Pour les indemnités de fonction perçues mensuellement par le Maire et les Adjointes, le Conseil Municipal décide d'un taux (de 0 à 100 %) applicable à une valeur maximale. Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6531 du budget.

L'enveloppe maximale annuelle, à ne pas dépasser, est de 42 196,31 € brut pour le maire et 3 adjoints.

Il est demandé que ces votes aient lieu à bulletin secret. M. GIBOULOT souhaite que des économies soient réalisées sur ce poste de dépenses afin de compenser le ré-allumage de l'éclairage public toute la nuit.

#### Indemnités du Maire :

L'indemnité maximale pour le Maire est fixée à 1634,63 € brut mensuel. Lors des précédents mandats, le Maire percevait une indemnité fixée à 81,39 % de l'indemnité maximale, soit 1 330 € brut, 1 083 € net mensuel.

Considérant que les indemnités de fonction du Maire sont désormais soumises à des cotisations salariales et patronales à l'URSSAF, M. le Maire demande à bénéficier de ses indemnités au taux de 100%.

M. AUTREAU ne prend pas part au vote.

Nombre de votants : 18                      Bulletins blancs : 1                      Exprimés : 17                      Majorité absolue : 9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

11 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION

Décide d'attribuer l'indemnité maximale (taux de 100%) à M. le Maire.

#### Indemnités des Adjointes :

Le montant de référence pour les Adjointes est fixé à 627,24 € brut mensuel. Lors du précédent mandat, les trois adjointes percevaient une indemnité égale à 60,12 % du montant de référence, soit 377,10 € brut, 337 € net mensuel. M. le Maire demande le versement de 100 % du montant de référence pour chaque adjoint.

M. HEMBISE, Mme PROTAT et Mme LEVERT ne prennent pas part au vote.

Nombre de votants : 16                      Bulletins blancs : 1                      Exprimés : 15                      Majorité absolue : 8

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

9 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION

Décide d'attribuer une indemnité égale à 100% du montant de référence à chaque adjoint.

### ☞ NOMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET ELECTION DE LEURS MEMBRES

Les commissions communales sont des commissions de travail qui étudient et préparent les questions qui seront soumises au vote du Conseil Municipal.

**Le Maire est Président de droit de chaque commission.**

<b>Intitulé de la Commission</b>	<b>Membres du Conseil Municipal</b>	
<b>Commission FINANCES</b>	- M. HEMBISE - Mme PROTAT - Mme LEVERT - M. AUMONT - M. DEFAUX - Mme CHARLOIS	- Mme MICHEL - M. MARTIN - M. FEVRE - Mme CHERRIOT - M. PETIT
<b>Commission TRAVAUX/VOIRIE/ BIENS / URBANISME</b> <b><u>Vice-Président :</u></b> <b><u>M. HEMBISE</u></b>	- M. HEMBISE - Mme PROTAT - Mme LEVERT - M. AUMONT - M. DEFAUX	- Mme MICHEL - M. MARTIN - M. FEVRE - Mme PASQUIER - M. PETIT
<b>Commission ANIMATION / COMMUNICATION / PATRIMOINE</b>  <b><u>Vice-Présidente :</u></b> <b><u>Mme LEVERT</u></b>	- M. HEMBISE - Mme CHARLOIS - Mme PASQUIER - M. NONOT - M. FEVRE - M. MARTIN - Mme DESRAT - Mme PERRARD - M. TONIUTTI (patrimoine) - M. AUMONT (patrimoine) - Mme MARNAT	- Mme JAPPAIN - M. BERTIN - Mme DUTRONQUAY - Mme MILLON - M. MILLON - Mme HENRIQUES - M. ANDRE - Mme KERRABI - M. LEBON - Mme LEBON - Mme HEMBISE
<b>Commission FLEURISSEMENT / TOURISME</b>  <b><u>Vice-Présidente :</u></b> <b><u>Mme PROTAT</u></b>	- Mme PROTAT - Mme CHARLOIS - Mme PASQUIER - Mme LEVERT - Mme HEMBISE M-L	- M. TONIUTTI - Mme MICHEL - M. MILLON C. - Mme MILLON L.

### **PROPOSITION POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- de désigner Monsieur James AUTREAU, Maire, comme Président.
- De proposer les noms de 12 commissaires titulaires et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur de services fiscaux :

	<b>Nom, Prénom,</b>	<b>Profession</b>
<b>TITULAIRES</b>	M. BULLE William	Retraité
	M. TOTEL Michel	Retraité
	M. VIDET Jean-Paul	Retraité
	M. BUGNOT Jany	retraité
	M. CORDIER Claude	retraité
	<i>M. GEORGET Dominique</i>	<i>Chef d'entreprise</i>
	M. HEMBISE Philippe	Retraité
	M. TONIUTTI Yves	Retraité
	M. DESRAT Patrice	retraité
	Mme PROTAT Sandrine	Adjoint du patrimoine
	M. NONOT Stéphane	Technicien
<i>M. BERTIN Marcel</i>	<i>Retraité</i>	
<b>SUPPLEANTS</b>	M. AUMONT Michel	Retraité
	M. PETIT Christophe	Ouvrier d'état
	M. MARTIN Bruno	Enseignant
	Mme CHARLOIS Denise	Ouvrière viticole
	M. PIVARD Michel	Retraité
	<i>M. BENOIST Jean</i>	<i>Agriculteur</i>
	Mme CHERRIOT Annick	Retraitée
	Mme MARNAT Sandra	Adjoint administratif
	M. PLUOT Gérard	Retraité
	M. RONGIARD René	Retraité
	M. BIONAZ Claude	Retraité

### ☞ ÉLECTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

Il doit être constitué, pour chaque bureau de vote, une commission administrative ayant pour rôle l'établissement et la révision des listes électorales. Elle doit notamment statuer sur les demandes d'inscription et de radiation reçues en Mairie. Elle est composée d'au moins 3 membres pour le bureau de St Just et 3 membres pour le bureau de Sauvage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 VOIX POUR **PROPOSE** les membres suivants pour former la commission :

Bureau de SAINT JUST	Bureau de SAUVAGE
<b>Maire : M. AUTRÉAU James</b> <b>Mme CHARLOIS Denise</b> <b>M. COLIN Guy</b> <b>M. PIVARD Michel</b>	<b>Représentant du Maire : M. TONIUTTI</b> <b>M. BUGNOT Jany</b> <b>M. VIDET Jean-Paul</b> <b>M. BULLE William</b>

### ☞ ÉLECTION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DE PLIS ET D'APPEL D'OFFRES,

Cette commission doit être créée avant tout projet de marché passé sous la forme formalisée prévue par le Code des Marchés Publics. Elle est composée du **Maire** et de 3 conseillers :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 VOIX POUR :

**Monsieur AUTRÉAU James, Maire,**

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>M. HEMBISE Philippe</b> <b>M. TONIUTTI Yves</b> <b>M. PETIT Christophe</b>	<b>M. FEVRE Xavier</b> <b>M. MARTIN Bruno</b> <b>Mme CHERRIOT Annick</b>

### ☞ FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Le Conseil Municipal doit fixer le nombre de membres élus en son sein (4 minimum et 8 maximum). Le Maire nommera le même nombre de membres parmi les **personnes représentant les associations**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De **FIXER le nombre** de membres élus au sein du Conseil Municipal à : **8 MEMBRES**.

### ☞ ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CCAS

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de fixer le nombre de membres élus au sein du Conseil Municipal à 8,

Considérant qu'il y a lieu de nommer le même nombre de membres représentant les associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social,

Sont proclamés élus :

MEMBRES ELUS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL	MEMBRES EXTERIEURS NOMMES PAR LE MAIRE
Mme PROTAT Sandrine	Mme LEFÈVRE Nicole
M. HEMBISE Philippe	M. DETERRE Claude
M. AUMONT Michel	Mme MILLON Lucette
Mme DESRAT Roselyne	Mme JAPPAIN Françoise
Mme MICHEL Chantal	Mme AUMONT Colette
Mme CHARLOIS Denise	Mme DUTRONQUAY Karine
M. PETIT Christophe	Mme BIROST Isabelle
Mme MARNAT Sandra	Mme HEMBISE Marie-Laurence

### ☞ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE MON LOGIS ET DU TOIT CHAMPENOIS

Les sociétés Mon Logis et le Toit Champenois gèrent des logements sociaux sur la commune.

Le représentant du Maire est consulté et donne son avis sur les dossiers qui sont présentés lors des commissions d'attributions de logements.

Le Conseil Municipal nomme **M<sup>me</sup> PROTAT Sandrine** représentante du Maire lors de ces commissions.

### DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le correspondant défense constitue au sein de chaque commune un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région. Sa mission consiste à informer et sensibiliser.

Nombre de votants : 19      Bulletins nuls : 0      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Candidats : 1 délégué titulaire :	Noms	Nombre Voix
	TONIUTTI Yves	19

**M. Yves TONIUTTI** est élu correspondant défense de la commune.

### DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Le Préfet invite les communes à désigner un correspondant sécurité routière. Ce correspondant privilégié des services de l'Etat veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière.

Nombre de votants : 19      Bulletins nuls : 0      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Candidats : 1 délégué titulaire :	Noms	Nombre Voix
	GIBOULOT Gérard	19

**M. Gérard GIBOULOT** est élu correspondant sécurité routière de la commune.

### DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Pour les communes adhérentes au Comité National d'Action Sociale, **un délégué** local doit être désigné parmi le Conseil Municipal pour représenter les élus. Il participe à l'assemblée départementale annuelle, donne un avis sur les comptes, la gestion, les orientations.

Nombre de votants : 19      Bulletins nuls : 0      Exprimés : 19      Majorité absolue : 10

Candidats : 1 délégué titulaire :	Noms	Nombre Voix
	AUMONT Michel	19

**M. AUMONT Michel** est élu délégué auprès du CNAS : **M. AUMONT Michel**.

### INDEMNITES DE CONSEILS ET DE CONFECTION BUDGETAIRE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Un arrêté ministériel fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs assurant des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire et comptable.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder ces indemnités à Monsieur Eric LETONDAL, receveur à ANGLURE, en y appliquant le taux de 100 %.

### QUESTIONS DIVERSES

**M. AUTREAU** : informe que deux compromis de vente ont été signés pour des parcelles du lotissement.

**M<sup>me</sup> LEVERT** : informe qu'une réunion de la commission animation aura lieu le 23 avril à 18h30 pour la préparation de la cérémonie du 08 Mai et du Prix cycliste du 11 Mai.

**M. TONIUTTI** : informe que la Prévention Routière est intervenue cette semaine à l'école mais que la Mairie n'a pas été prévenue.

**M. MARTIN** : demande des informations sur le P.L.U. et l'enquête publique en cours.

Une réunion spéciale sera organisée afin d'informer l'ensemble du Conseil Municipal, de l'historique du dossier, les orientations retenues, les difficultés rencontrées, etc...

**M<sup>me</sup> CHARLOIS** : demande à reprendre les discussions pour finaliser l'élargissement de la rue Jean Zay.

**M. HEMBISE** : informe que 55 enfants sont inscrits pour la course aux œufs du dimanche 13 avril. Pour ceux qui souhaitent participer à son bon déroulement, le rendez-vous est fixé à 14h30 au stade.

**M. FEVRE** : signale que des tampons du réseau « eaux usées » manquent dans la rue Rousseau.

*Le servie Eau de la CCPA sera averti.*

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 23 h.

Vu, le secrétaire de séance  
Christophe PETIT

Vu, le Maire  
James AUTREAU.